

Assemblée publique de consultation

•

Le 25 janvier 2023

Modification règlementaire
01-275-151

@ 6854, rue Sherbrooke Est à 18h



Mercier
Hoanelaga-Maison-Neuve
Montréal 

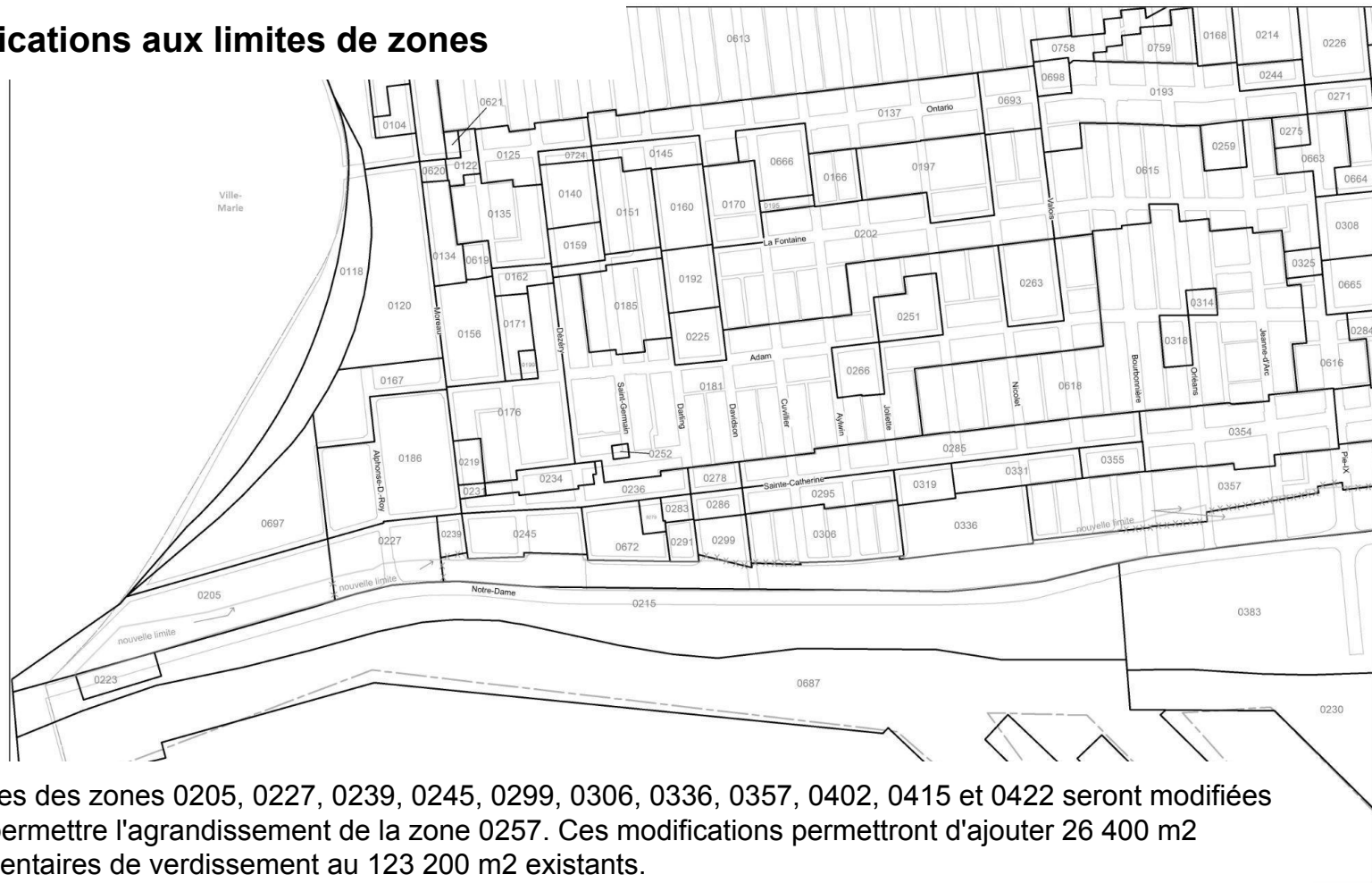


Modification 01-275-151

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de procéder à la création de deux nouvelles zones de catégorie d'usage E.1(1) et d'une nouvelle zone de catégorie d'usage E.1(2) pour les lots 2 281 043, 2 281 539, 6 231 028 et une partie du lot 6 285 135, et à la modification des limites de la zone 0257 (01-275-151).

- Création de trois nouvelles zones de catégorie E.1 (parcs et espaces verts);
- Modification aux limites de certaines zones du secteur;
- Cette modification permet, entre autres, la protection d'une partie importante du Boisé Steinberg.

Modifications aux limites de zones



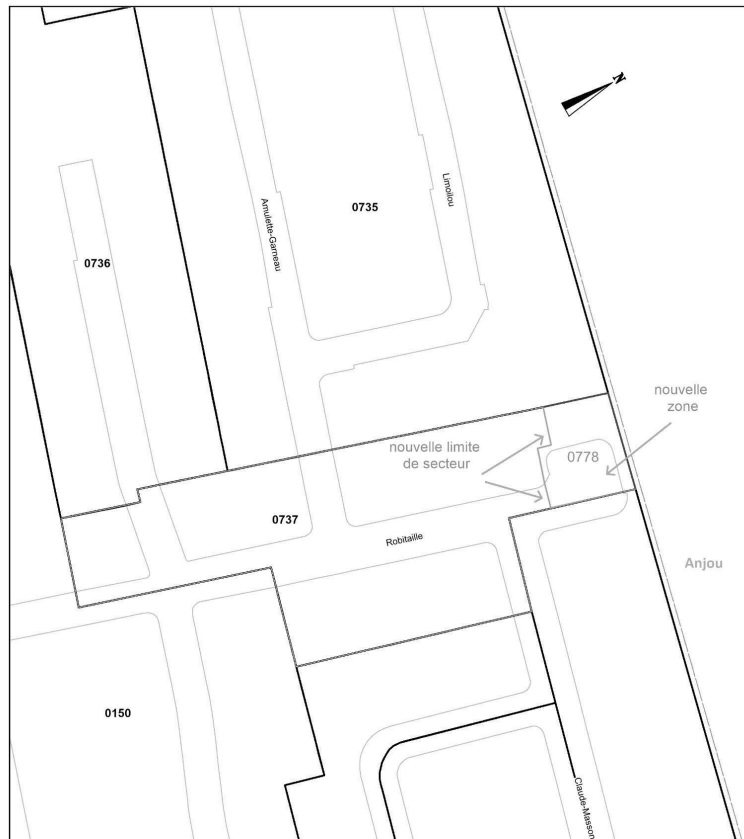
Les limites des zones 0205, 0227, 0239, 0245, 0299, 0306, 0336, 0357, 0402, 0415 et 0422 seront modifiées afin de permettre l'agrandissement de la zone 0257. Ces modifications permettront d'ajouter 26 400 m² supplémentaires de verdissement au 123 200 m² existants.

Nouvelle zone 0777



Les lots 2 281 043 et 2 281 539 sont situés **le long de la rue De Cadillac, au nord de l'avenue Souigny**. Ces deux lots seront versés au domaine public de l'arrondissement afin de favoriser la plantation d'arbres. Ces deux lots deviendront la zone 0777 et permettront d'ajouter 9 221 m² de verdissement. L'usage permis dans la zone 0428 est H.1-3 et la zone sera réduite pour permettre la création de cette nouvelle zone.

Nouvelle zone 0778



Une partie du lot 6 285 135 se situe **au bout de la rue Robitaille, au sud-est de l'arrondissement**. Il s'agit d'une partie résiduelle non aménagée. Par la modification de l'usage, ce terrain pourra être converti en espace vert. Cette partie de lot deviendra la zone 0778 et permettra d'ajouter 1 333 m² de verdissement. L'usage permis dans la zone 0737 est H.1 et la zone sera réduite pour permettre la création de cette nouvelle zone.

Nouvelle zone 0779



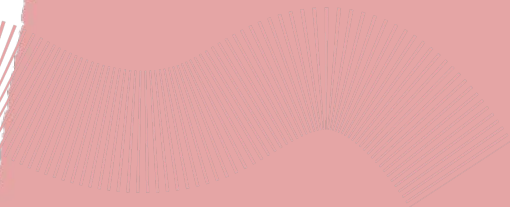
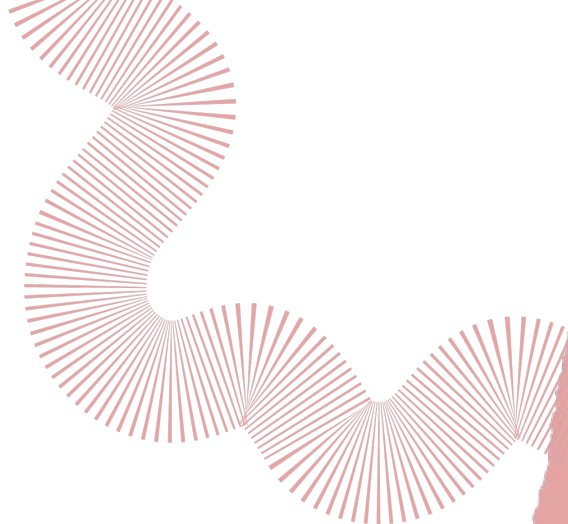
Le lot 6 231 028 se situe au **sud de la rue Hochelaga, près de l'intersection du boulevard de l'Assomption**. Il s'agit d'une partie du Boisé Steinberg qui vise à être préservée. Ce lot deviendra la zone 0779 et permettra de préserver 28 995 m² de verdissement. Les usages permis dans la zone 0249 sont I.2, C.7, E.7(1) et C.3(12) et la zone sera réduite pour permettre la création de cette nouvelle zone.

Avis de la DAUSE

Avis favorable

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande ces modifications réglementaires pour les raisons suivantes :

- **Par l'ajout de ces espaces verts, l'arrondissement prend un pas d'avance et pose un geste répondant aux objectifs du Plan climat de MHM 2022-2030;**
- **Ces modifications permettent la protection et la conservation d'une partie importante du Boisé Steinberg;**
- **Ces modifications permettent l'ajout et la conservation de près de 65 900 m2 d'espaces verts;**
- **Ces nouveaux espaces verts bénéficieront aux citoyennes et citoyens en agrémentant la qualité de vie des milieux.**



Merci

.

Fin

